

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010485 – AFR 25/018/01

Action complémentaire sur l'AU 99/01 (AFR 25/006/01 du 18 avril 2001) et suivantes (AFR 25/007/01 du 20 avril 2001, AFR 25/008/01 du 27 avril 2001, AFR 25/010/01 du 10 mai 2001, AFR 25/015/01 du 14 juin 2001 et AFR 25/016/01 du 27 juin 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ Nouveau sujet de préoccupation : MORT EN DÉTENTION

### ÉTHIOPIE

Lidetu Ayalew (h), secrétaire général du Parti démocratique éthiopien (PDE)  
Tadiwos Tantu (h), membre du comité central du PDE  
Daniel Demissie (h), membre du PDE  
Sebsibie Yimer (h), membre du PDE

des étudiants de l'Université d'Addis-Abeba  
des manifestants à Addis-Abeba, notamment des élèves du secondaire

### Nouveaux noms :

Seyefu Eurga (h), membre du PDE  
Dagnachew Meshesh (h), membre du PDE  
Begegu Germu (h), membre du PDE  
Daniel Admasu (h), membre du PDE  
Adamu Tessema (h), sympathisant du PDE  
Shiferaw Bedane (h), sympathisant du PDE  
Yirgalem Drida (h), sympathisant du PDE  
Muche Berihun (h), membre de l'Organisation populaire de tous les Amhara (OPTA)  
Michael Berhanu (h), membre de l'OPTA  
Alemayehu Mesele (h), membre de l'OPTA  
Mamushet Getachew (h), membre de l'OPTA  
Tedla Zegeye (h), membre de l'OPTA  
Girumsew Terefe (h), membre de l'OPTA

### Mort en détention

Gebrehana Wolde Medhin (m), membre de l'OPTA

Londres, le 26 juillet 2001

Quatre membres du Parti démocratique éthiopien (PDE) qui avaient été arrêtés le 24 juin ont été libérés moyennant une caution de 5 000 birr (environ 743 euros chacun). Lidetu Ayalew a été libéré le 13 juillet. Le tribunal a demandé la libération sous caution de Tadiwos Tantu, Daniel Demissie et Sebsibie Yimer le 13 juillet mais ils sont restés en détention jusqu'au 23 juillet parce qu'ils ne disposaient pas de l'argent nécessaire pour payer la caution. Aucun d'entre eux n'a été inculpé. Au cours des dernières semaines, plus de 90 autres membres du PDE ont été libérés sans avoir été inculpés. Cependant, quatre membres et trois sympathisants sont toujours détenus sans faire l'objet d'aucune inculpation. Il s'agit de Seyefu Eurga, Dagnachew Meshesh, Begegu Germu, Daniel Admasu, Adamu Tessema, Shiferaw Bedane et de Yirgalem Drida.

Plusieurs membres de l'Organisation populaire de tous les Amhara (OPTA) qui étaient détenus sans inculpation ont eux aussi été libérés au cours des dernières semaines. Six d'entre eux sont néanmoins toujours détenus sans avoir été inculpés : Muche Berihun, Michael Berhanu, Alemayehu Mesele, Mamushet Getachew, Tedla Zegeye et Girumsew Terefe. Selon les informations fournies par la police un autre membre de l'OPTA qui était détenu lui aussi, Gebrehana Wolde Medhin, aurait succombé en détention en juillet. Aux dires de la police il serait mort de la tuberculose mais l'OPTA aurait affirmé qu'il était décédé après avoir été torturé. Plusieurs étudiants et des manifestants seraient toujours détenus sans inculpation.

Toutes ces personnes avaient été arrêtées en avril 2001 après les affrontements violents qui avaient éclaté entre policiers et manifestants les 17 et 18 avril, faisant au moins 31 morts et de très nombreux blessés. Certaines avaient été libérées puis arrêtées de nouveau (voir l'*Action urgente* originale et ses mises à jour). Les personnes toujours détenues sont incarcérées dans des locaux surpeuplés et insalubres, et Amnesty International est préoccupée par leur état de santé

**ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / courrier électronique / fax** (en anglais ou dans votre propre langue) :

- félicitez-vous de la libération de certains membres du Parti démocratique éthiopien (PDE) et de l'Organisation populaire de tous les Amhara (OPTA) ; demandez aux autorités de libérer les membres et sympathisants du PDE et de l'OPTA toujours détenus, à moins qu'ils ne soient inculpés sans délai d'une infraction pénale prévue par la loi ;
- exhortez les autorités à mener une enquête publique exhaustive, indépendante et impartiale sur la mort en détention de Gebrehana Wolde Medhin ;
- dites-vous vivement préoccupé par les informations selon lesquelles de très nombreux étudiants sont toujours détenus au secret et appelez les autorités à révéler le lieu de détention de ces personnes, et les motifs pour lesquels elles sont privées de leur liberté ;
- demandez instamment que toutes les personnes maintenues en détention soient immédiatement autorisées à consulter les avocats de leur choix, à entrer en contact avec les membres de leur famille, et à recevoir les soins médicaux requis par leur état de santé.

**APPELS À :**

**Premier ministre :**

His Excellency Meles Zenawi  
Prime Minister, Office of the Prime Minister  
PO Box 1031, Addis-Abeba  
Éthiopie

**Fax :** + 251 1 552020

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre,*

**Responsable de la police :**

Commissioner of Police  
Office of the Commissioner of Police  
Ministry of Justice  
PO Box 21321, Addis-Abeba  
Éthiopie

**Fax :** + 251 1 550278

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur,*

**Ministre de la Justice :**

Mr Werede-Wold Wolde  
Minister of Justice, Ministry of Justice  
PO Box 1370, Addis-Abeba  
Éthiopie

**Fax :** + 251 1 550278

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Directeur de la Sécurité :**

General Manager  
Public Security, Office of the Prime Minister  
PO Box 1031, Addis-Abeba  
Éthiopie

**Fax :** + 251 1 552020

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur,*

**Ministre de l'Éducation :**

Ms Genet Zewdie  
Minister of Education, Ministry of Education  
PO Box 1367, Addis-Abeba, Éthiopie

**Courriers électroniques :** [moe@telecom.net.et](mailto:moe@telecom.net.et)

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 6 SEPTEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*